
SUIVI SUR L'ENTENTE CALIFORNIENNE

En 2014, dix embouteilleurs-transformateurs québécois et américains de sirop d'érable ont signé avec une firme d'avocats californienne une entente légale leur exigeant de se procurer, au terme de l'échéancier précis établi, du sirop d'érable d'érablières où les équipements utilisés respectent des normes strictes en matière de plomb.

Rappelons qu'ils ont jusqu'à la fin de l'année 2020 pour se conformer entièrement selon un échéancier qui varie en fonction de la taille de l'érablière et du type d'équipement (voir Info-Sirop, avril 2017, p. 8).

En résumé des exigences, les érablières doivent à terme :

- Éliminer tout le laiton qui n'est pas conforme à la norme NSF/ANSI 51-2012;
- Éliminer l'acier galvanisé qui resterait dans les érablières et les cabanes à sucre;
- Éliminer tout équipement qui contient des soudures au plomb;
- Éliminer tout équipement qui ne serait pas de grade alimentaire.

Mise au point

Bien que cette entente vise la réduction de la présence de plomb dans les érablières, le sirop d'érable québécois n'est en aucun cas une menace pour la santé publique. Il répond déjà aux normes canadienne et québécoise.

Au Québec, pour le sirop d'érable vendu en vrac, la convention de mise en marché impose une norme de 250 ppb. C'est cette norme qui est vérifiée de façon aléatoire lors du classement. La norme californienne, en comparaison, limite la présence de plomb à 11 ppb, soit 23 fois moins que la limite québécoise. La limite de 250 ppb est présentement en application et doit être respectée,



Pistolet à rayons X utilisé par le Centre ACER pour détecter la présence de plomb dans les équipements acéricoles.

peu importe les équipements qui doivent être changés dans l'érablière et les délais accordés par l'entente californienne.

Liste des équipements

Afin de répondre adéquatement au défi imposé par l'entente californienne, l'industrie acéricole québécoise a mandaté le Centre ACER pour réaliser un inventaire exhaustif des différents équipements, tant dans les érablières que pour

les équipements neufs chez les équipementiers.

L'inventaire des équipements chez les équipementiers a eu lieu au cours de l'été. Certaines validations sont en cours et, très prochainement, le Centre ACER mettra à la disposition des producteurs les résultats obtenus. Dès que la liste sera disponible, la Fédération ajoutera un lien vers cette liste sur son site Web fpaq.ca. ♦

AVIS IMPORTANT

Entente californienne et normes de classement de sirop d'érable

L'entente californienne et les normes de classement du sirop d'érable sont deux dossiers complètement distincts.

Si les producteurs ont jusqu'en 2020 pour se conformer à toutes les exigences de l'entente californienne, les normes de classement du sirop d'érable au Québec, elles, s'appliquent depuis fort longtemps et continuent de s'appliquer.

Actuellement, pour la teneur en plomb, la norme est une concentration maximale de 250 parties par milliard (ppb).
